

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN, Marie-Pierre CRAUZZO (arrivée à 20h20), Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT, Nicolas LE CHEVILLER, Josselyne MANNEVILLE, Christelle MARROT, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Liliane PLAS, Suzanne PONS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE.

Absents excusés : Jean-Julien MAZERIES, Sylvain PINAUD.

Jean-Julien MAZERIES a donné procuration à Nicolas LE CHEVILLER.

Sylvain PINAUD a donné procuration à Denis PARISE

Monsieur Nicolas LE CHEVILLER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté par **18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Monsieur le Maire propose l'arrêt de l'enregistrement des conseils municipaux en raison de la fin des mesures sanitaires et de la médiocre qualité du dispositif. Le conseil est majoritairement favorable à cet arrêt.**

**Délibération 59-2023 : Avenant n°2 – Marché de travaux Rénovation et Extension salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 84-2022 du 21/12/2022 relative au choix des entreprises pour les travaux d'extension et de construction de la salle des fêtes et la délibération 53-2023 du 126/10/2023 relatif à l'avenant n°1 pour ces mêmes travaux.

Il expose à l'Assemblée que suite à d'ultimes modifications, souhaitées par la Commune il est nécessaire de procéder à un ajustement du montant du Lot 2, et 9.

Le nouveau montant du marché **Lot 2 Menuiseries extérieures/Serrurerie** après avenant est le suivant :

	Montant initial + Avenant 1	Avenant 2	Nouveau Montant
HT	119 863.93 €	- 8 545.11 €	111 318.82 €
TVA	<u>23 972.79 €</u>	<u>- 1 709.02 €</u>	<u>22 263.76 €</u>
TTC	143 836.72 €	- 10 254.13 €	133 582.58 €

Le nouveau montant du marché **Lot 9 Courant fort Courant faible** après avenant est le suivant :

	Montant initial + Avenant 1	Avenant 2	Nouveau Montant
HT	77 375.21 €	2 653.90 €	80 029.11 €
TVA	<u>15 475.04 €</u>	<u>530.78 €</u>	<u>15 005.82 €</u>
TTC	92 850.25 €	3 184.68 €	96 034.93 €

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**

- Approuve les avenants relatifs aux modifications ;
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ces avenants
- Dit que la dépense est prévue au B.P. 2023, Section Investissement, article 2131.

### **Délibération 60-2023 : Travaux isolation Mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont permis d'accéder aux combles de la Mairie et de constater la nécessité d'effectuer des travaux d'isolation de ce bâtiment.

Mr le Maire propose de retenir la sté PAGES pour ces travaux d'isolation pour un montant de 2 090.00 € HT soit 2 508.00 € TTC

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :**

- ✓ Reconnait la nécessité de ces travaux d'isolation
- ✓ Retient la proposition de Mr le Maire
- ✓ Sollicite le Conseil départemental afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible

### **Délibération 61-2023 : Acquisition complémentaire matériel informatique écoles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les acquisitions informatiques votées par délibération 29-2023 du 11/04/23 par la dotation d'un Vidéoprojecteur, de borne et switch.

**Après consultation et délibération, le Conseil Municipal par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**

- Retient la proposition de  
La Sté MISMO pour un montant de 1 542.00 HT soit 1 850.40 € TTC
- Dit que la dépense est prévue au B.P. 2023 chapitre 21.
- Sollicite du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible

### **Délibération 62-2023 : Travaux de Construction de la Maison Communale de santé**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 76-2022 du 05/12/2022 relative à l'adoption du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Il informe également qu'une consultation pour les travaux a été lancée le 13/10/2023 avec une réception limite des plis le 06/11/2023 à 16h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 07/11/2023 à 11 h pour l'ouverture des plis et a décidé de confier au Maître d'œuvre le soin d'analyser techniquement et financièrement l'ensemble des offres pour voir si elles répondaient intégralement au dossier de consultation et de nous proposer la liste des offres les mieux-disantes.

A l'issue de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes :

N° DU LOT	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
Lot 1	GROS OEUVRE VRD	SLB	158 585.05
Lot 2	ETANCHEITE	EG BAT	24 400.00
Lot 3	MENUISERIES EXT/SERRURERIE	OUVERTECH	54 858.72
Lot 4	PLATRERIE/ISOLATION/CLOISONS SECHES	ETP	30 321.10
Lot 5	MENUISERIE BOIS/AGENCEMENT	Sans suite	
Lot 6	PLOMBERIE/SANITAIRE/ECS/VMC	SUD TECHN	11 946.19
Lot 7	COURANTS FORTS / FAIBLES /PAC	MC2F	57 156.84
Lot 8	SOLS SOUPLES	LACAZE	10 093.50
Lot 9	ENDUIT	COUSERAN	9 276.52
TOTAL HT			356 637.92
TVA			71 327.58
TOTAL TTC			427 965.50

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention :**

- Entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres
- Dit que le lot 5 sans suite sera relancé prochainement
- Dit que le montant des travaux hors LOT 5 s'élève à 356 637.92 € HT soit 427 965.50 TTC
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion des offres et à la relance du lot sans suite
- Dit que la dépense sera prévue au B.P. 2023, Section Investissement, article 2131.
- Sollicite de l'Etat, du Département et de la Région une subvention la plus élevée possible

### **Délibération 63-2023 : Choix du prestataire le désamiantage et le déplombage du Presbytère**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le délibération 03-2023 relative au choix du coordinateur SPS, CT et Diagnostics.

A l'issue des diagnostics, les rapports mentionnent la présence d'amiante et de plomb dans le local et qu'il est nécessaire de procéder à son évacuation par une société spécialisée avant l'intervention des entreprises procéderont au réaménagement du Presbytère.

Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir la Sté CASSIN Désamiantage Démolition, pour un montant de 33 990.00 € HT soit 40 788.00 € TTC

**Après en avoir délibéré le Conseil, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention :**

- ⇒ Retient la proposition ci-dessus
- ⇒ Dit que la dépense sera prévue au budget 2023 article 2131
- ⇒ Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces contrats.

**Délibération 64-2023 : Equipement complémentaire Restauration**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de l'accroissement des rationnaires mais aussi pour des raisons d'hygiène et de sécurité il est nécessaire de se doter d'équipement complémentaire (plonge, meubles froid, four, lave-vaisselle et centrale d'hygiène)

**Après consultation et délibération, le Conseil Municipal par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**

- Retient :
  - Ets André CALLE
  - . Mobilier pour un montant de 10 244.36 € HT soit 12 293.23 € TTC.
- Autorise le maire à signer les propositions retenues
- Dit que la dépense est prévue au B.P. 2023 chapitre 2188.
- Sollicite du Conseil Département une subvention au taux de 40%

**Délibération 65-2023 : Demande de subvention Equipement complémentaire salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 47-2023 du 18/9/23 relative à l'équipement de la salle des fêtes. Il informe le conseil qu'après réception de ce matériel, l'optimisation des chariots que nous avons imaginés était trop ambitieuse notamment pour leur manipulation qui est excessivement difficile. En effet, une fois chargé au maximum, les 3 chariots sont lourds et très peu maniables.

Il est nécessaire pour plus de confort et surtout pour éviter de dégrader les passages de porte ou les murs de compléter cette acquisition de chariots.

Après consultation le coût des 3 chariots supplémentaires s'élève à 1 068.00 € HT soit 1 281.60 € TTC et que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

	Dépenses HT	Recettes HT
Acquisition	1 068.00 € HT	
Subvention Département		427.20
Autofinancement	_____	<u>640.80</u>
TOTAL HT	1 068.00 €	1 068.00 €

La TVA sera payée par autofinancement

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir donner un accord sur ce complément de chariots, sur le plan de financement et sur les demandes de subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :**

- Reconnaît la nécessité de ces équipements
- Retient la Sté HSC pour le montant proposé
- Accepte le plan de financement ci-dessus
- Sollicite du Conseil Départemental 31 une subvention aussi élevée que possible
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

### **Délibération 66-2023 : Travaux accès PMR Salle du conseil et des mariages**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet relatif aux travaux de dallage qui devrait être fait entre la salle du conseil/mariage et le local de stockage du matériel de prêt pour les administrés.

Il indique que ce passage actuellement en gravier n'est plus adapté en termes de sécurité à accès PMR de la salle du conseil et surtout des mariages.

Après consultation, Mr le Maire propose de retenir la sté G.F Construction pour ces travaux pour un montant de 864 € HT soit 1036.80 € TTC

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :**

- ✓ Reconnaît la nécessité de ces travaux
- ✓ Retient la proposition de Mr le Maire
- ✓ Sollicite le Conseil départemental afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible

### **Délibération 67-2023 : Prestation FÉCOP**

Mr le Maire présente la FÉCOP qui est la Fédération des professionnels de santé pratiquant l'exercice coordonné pluriprofessionnel sur l'ensemble des territoires de la Région Occitanie.

Cet organisme permet :

- D'aider les collectivités dans la recherche de professionnels de santé
- D'élaborer un projet de santé
- De coordonner les différentes équipes mise en place autour de ce projet
- De faciliter les demandes de financement
- De faire vivre le projet de santé

La FÉCOP propose plusieurs niveaux d'accompagnement et celui qui semble correspondre à nos attentes s'élève à 7 562.50 € HT soit 9075.00 € TTC, il englobe l'Etude d'opportunité et l'accompagnement au projet de santé

Mr le Maire propose au Conseil de se prononcer sur cet accompagnement nécessaire pour mobiliser les professionnels de santé pour le tarif ci-dessus énoncé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention :**

- ✓ Reconnaît l'intérêt de cette structure
- ✓ Accepte le cout de cette prestation ci-dessus énoncée
- ✓ Autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette prestation.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

### **Questions diverses :**

Dates des évènements à venir :

- samedi 9 décembre : Noël des enfants
- vendredi 15 décembre : vœux au personnel
- vendredi 19 janvier : vœux aux villaudricains
- samedi 27 janvier : repas des aînés

Fin de séance à 22h10

Aurore CAUJOLLE

Philippe CAUVIN

Marie-Pierre CRAUZZO

Didier GARRIGUES

Isabelle GUILLOT

Nicolas LE CHEVILLER

Josselyne MANNEVILLE

Christelle MARROT

Jean-Julien MAZERIES

Redouan OUALI

Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY

Denis PARISE

Sylvain PINEAU

Liliane PLAS

Suzanne PONS

Gérard PRADEAU

Philippe PROVENDIER

Abdel RIAD

Jean-Luc SALVATGE